SÉANCE ORDINAIRE 15 AOÛT 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE SEIZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire

Mme Marie-Ève Corriveau, conseillère

M. Louis-Philippe Marineau, conseiller

M. Alain Théorêt, conseiller

M. Donald Robinson, conseiller

M. Nicolas Villeneuve, conseiller

M. Michel Thorn, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Stéphane Giguère, directeur général

M. Francis Daigneault, directeur des services techniques et de l'urbanisme

Dans la salle : 6 personnes présentes

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 289-08-2016 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Théoret ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

❖ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 290-08-2016 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en reportant les points suivants 5.3, 5.4, 6.1, 8.1 de la séance ordinaire du 15 août 2016.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 15 août 2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR</u> DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2016

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Dépôt de la liste des comptes à payer du mois d'août 2016, approbation du journal des déboursés du mois d'août 2016 incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 4-2000
- 5.2 Affectation d'une partie du surplus accumulé de l'exercice financier 2015 au surplus affecté pour le service d'aqueduc et d'une seconde partie au surplus affecté pour le service d'égout

6. TRANSPORT

- 6.1 Changement de poste budgétaire de la résolution numéro 149-04-2016 relativement octroi d'un mandat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de pavage et de drainage sur une portion du chemin principal située entre la rue de la Pommeraie et le rang Sainte-Germaine et de réfection de la montée Mc Cole
- 6.2 Dépôt des certificats de conformité relatif aux coûts finaux des travaux reliés aux travaux de pavage et de drainage sur une portion du chemin Principal située entre la rue de la Pommeraie et le rang Sainte-Germaine ainsi qu'aux travaux de réfection de la montée Mc Cole
- 6.3 Reprofilage de fossé à divers endroits le long de la montée Mc Cole
- 6.4 Ajout d'un transmetteur de pression au 4085 chemin d'Oka relativement au suivi de la pression de l'eau potable en début de réseau

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. **URBANISME**

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Achat et installation d'un tableau de pointage pour le terrain de baseball du parc Paul-Yvon-Lauzon

10. ENVIRONNEMENT

11. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

12. AVIS DE MOTION

12.1 Avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement numéro 10-2016 visant la modification du règlement de zonage numéro 4-91 afin de préciser les dispositions relatives à l'implantation des pavillons de jardins

- 12.2 Avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement numéro 15-2016 visant à modifier le règlement numéro 2-98 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac afin d'inclure à la présente le parc de l'école du Grand-Pommier
- 12.3 Avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement numéro 16-2016 modifiant le règlement numéro 01-2014 établissant les règles d'éthique et de déontologie applicables aux élus et aux employés municipaux et déterminant les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles concernant les communications lors d'une activité de financement politique

13. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du second projet de règlement numéro 10-2016 visant la modification du règlement de zonage numéro 4-91 afin de préciser les dispositions relatives à l'implantation des pavillons de jardins
- 13.2 Adoption du règlement numéro 13-2016 visant la modification du règlement de zonage numéro 4-91 afin d'établir la date limite au 30 juin 2018 pour le remplacement des enseignes non conformes dans les zones commerciales et industrielles
- 13.3 Adoption du règlement numéro 14-2016 visant la modification du règlement de nuisances numéro 04-98 afin de préciser les dispositions relatives aux nuisances causées par la poussière et les dispositions relatives aux contraventions et pénalités
- 14. CORRESPONDANCE
- 15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2016

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leur questionnement concernant uniquement l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2016.

Monsieur le maire ouvre la période de questions relatives à l'ordre du jour à 20 h 05.

N'ayant aucune question, monsieur le maire clôt la période de questions à $20\ h$ 05.

❖ PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 291-08-2016

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Ève Corriveau ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 tel que rédigé.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 292-08-2016

5.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT</u>
2016, APPROBATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS DU MOIS
D'AOÛT 2016 INCLUANT LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2000

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Ève Corriveau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 15-08-2016 au montant de **697 342.88 \$.** Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 15-08-2016 au montant de **1 370 517.07 \$,** incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 4-2000 sont approuvées.

Résolution numéro 293-08-2016

5.2 AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXERCICE FINANCIER 2015 AU SURPLUS AFFECTÉ POUR LE SERVICE D'AQUEDUC ET D'UNE SECONDE PARTIE AU SURPLUS AFFECTÉ POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier pour

l'exercice se terminant au 31 décembre

2015;

CONSIDÉRANT les surplus enregistrés aux départements

d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac approprie une somme de 146 584.18 \$ du surplus de l'exercice financier 2015 aux fins d'affecter une somme de 78 691.20 \$ aux dépenses d'exercices ultérieurs du service d'égout municipal et une somme de 67 892.98 \$ aux dépenses d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc.

❖ TRANSPORT

Résolution numéro 294-08-2016

CHANGEMENT DE POSTE BUDGÉTAIRE DE LA RÉSOLUTION 6.1 NUMÉRO 149-04-2016 RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE DRAINAGE SUR UNE PORTION DU CHEMIN PRINCIPAL SITUÉE ENTRE LA RUE DE LA POMMERAIE ET LE RANG SAINTE-GERMAINE ET DE LA RÉFECTION DE LA MONTÉE MC COLE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le poste budaétaire associé à la résolution numéro 149-04-2016 soit abrogé et remplacé comme suit:

La dépense est assumée à 50 % par le poste budgétaire 23-040-00-411 code complémentaire 16-019 et à 50 % par le poste budgétaire 23-040-00-411 code complémentaire 16-020 et financée par les activités de fonctionnement.

Résolution numéro 295-08-2016

DÉPÔT DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ RELATIF AUX COÛTS 62 FINAUX DES TRAVAUX RELIÉS AUX TRAVAUX DE PAVAGE ET DE DRAINAGE SUR UNE PORTION DU CHEMIN PRINCIPAL SITUÉE ENTRE LA RUE DE LA POMMERAIE ET LE RANG SAINTE-GERMAINE AINSI QU'AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE MC COLE

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans le cadre de la subvention du Ministère des Transport dans le cadre du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme Réhabilitation de réseau routier local ont été complétés:

CONSIDÉRANT

le dépôt des certificats de conformité de l'ingénieur responsable des dossiers du bureau de Beaudoin Hurens en lien avec la finalité des travaux énumérés;

EN CONSÉQUENCE. IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Ève Corriveau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité adopte les certificats de conformité tel que déposé par la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens reliés aux travaux prévus dans le cadre de la subvention du Ministère des Transport dans le cadre du volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme Réhabilitation de réseau routier local. Les certificats sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 296-08-2016

6.3 <u>REPROFILAGE DE FOSSÉ À DIVERS ENDROITS LE LONG DE LA MONTÉE MC COLE</u>

CONSIDÉRANT

l'exécution des travaux de reprofilage des fossés sur la montée Mc Cole par l'entreprise Denis Dagenais pour une somme de 5945 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Eve Corriveau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'affecter la dépense relative au nettoyage des fossés effectués sur la montée Mc Cole pour une somme de 5 945 \$ plus les taxes applicables, au poste budgétaire 23-040-00-721, code complémentaire 16-020 et financée par le surplus accumulé.

Résolution numéro 297-08-2016

6.4 AJOUT D'UN TRANSMETTEUR DE PRESSION AU 4085 CHEMIN D'OKA RELATIVEMENT AU SUIVI DE LA PRESSION DE L'EAU POTABLE EN DÉBUT DE RÉSEAU

CONSIDÉRANT la demande de prix faite à l'entreprise

Automation RL inc.;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de prix

d'Automation RL inc. pour les articles et les services suivants, excluant les taxes :

Sonde de pression E+H model PMC 131
 Carte avec 4 entrées analogiques Allen Bradley
 Installation et raccordement
 Programmation automate, scada et des alarmes
 800 \$

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac autorise et accepte l'offre d'Automation RL inc. pour une somme d'au plus 2 933 \$, plus les taxes applicables, pour les fins d'installer un transmetteur de pression se trouvant au 4085 chemin d'Oka.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-413-00-516.

❖ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 298-08-2016

7.1 PROMOTION POMPIER PREMIÈRE CLASSE

CONSIDÉRANT QUE le pompier Marc-André Guindon a

réussi, le 1^{er} juin 2016, l'examen final de l'École Nationale des pompiers du Québec pour le cours Pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE

le Directeur du Service sécurité incendie de la municipalité a reçu les notes finales attestant la réussite de l'examen:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac confirme monsieur Marc-André Guindon au titre de pompier première classe et lui accorde les privilèges de cette classe stipulés à la convention collective.

❖ URBANISME

*** LOISIRS ET CULTURE**

Résolution numéro 299-08-2016

9.1 ACHAT ET INSTALLATION D'UN TABLEAU DE POINTAGE POUR LE TERRAIN DE BASEBALL DU PARC PAUL-YVON-LAUZON

CONSIDÉRANT QUE le tableau de pointage actuel a été

installé en 1985 pour le terrain de baseball du parc Paul-Yvon-Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE le système électronique est

maintenant totalement désuet;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat et

l'installation d'un nouveau tableau

de pointage;

CONSIDÉRANT la réception d'une confirmation

écrite que la municipalité allait recevoir une subvention du Fonds de vitalité de la MRC de Deux-Montagnes de 5 000 \$ pour l'achat et l'installation du tableau de pointage;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions

suivantes:

Angora aucune soumission reçue
 Distribution Sports Loisirs 7 700 \$
 La Compagnie Nevco 7 400 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Ève Corriveau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à l'achat et l'installation d'un tableau de pointage pour le terrain de baseball du parc Paul-Yvon-Lauzon de la compagnie Nevco pour un montant d'au plus 7 400 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-080-00-726 code complémentaire 16-024.

- **❖ ENVIRONNEMENT**
- ❖ HYGIÈNE DU MILIEU

❖ AVIS DE MOTION

Résolution numéro 300-08-2016

12.1 AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2016 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91, AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION DES PAVILLONS DE JARDINS

Monsieur Nicolas Villeneuve donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure, il sera présenté pour adoption le projet de règlement numéro 10-2016 visant la modification du Règlement de zonage numéro 4-91 afin de préciser les dispositions relatives à l'implantation des pavillons de jardin.

Résolution numéro 301-08-2016

12.2 AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2016 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2-98 CONCERNANT LA PROPRETÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC AFIN D'INCLURE À LA PRÉSENTE LE PARC DE L'ÉCOLE DU GRAND-POMMIER

Madame Marie-Ève Corriveau donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure, il sera présenté pour adoption le projet règlement numéro 15-2016 modifiant le règlement numéro 2-98 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac afin d'inclure à la présente le parc de l'école du Grand-Pommier.

Résolution numéro 302-08-2016

12.3 AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2014 ÉTABLISSANT LES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX ÉLUS ET AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DÉTERMINANT LES MÉCANISMES D'APPLICATION ET DE CONTRÔLE DE CES RÈGLES CONCERNANT LES COMMUNICATIONS LORS D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

Monsieur Louis-Philippe Marineau donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure, il sera présenté pour adoption le projet règlement numéro 16-2016 modifiant le règlement numéro 01-2014 établissant les règles d'éthique et de déontologie applicables aux élus et aux employés municipaux et déterminant les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles concernant les communications lors d'une activité de financement politique.

***** ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Résolution numéro 303-08-2016

13.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
10-2016 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 4-91, AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS
RELATIVES À L'IMPLANTATION DES PAVILLONS DE JARDINS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac adopte le second projet de règlement numéro 10-2016 visant la modification du Règlement de zonage numéro 4-91 afin de préciser les dispositions relatives à l'implantation des pavillons de jardin. Les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement.

Résolution numéro 304-08-2016

13.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2016 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91, AFIN D'ÉTABLIR LA DATE LIMITE AU 30 JUIN 2018 POUR LE REMPLACEMENT DES ENSEIGNES NON CONFORMES DANS LES ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac adopte le règlement numéro 13-2016 visant la modification du Règlement de zonage numéro 4-91 afin d'établir la date limite du 30 juin 2018 pour le remplacement des enseignes non conformes dans les zones commerciales et industrielles. Les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement.

Résolution numéro 305-08-2016

13.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2016 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE NUISANCES NUMÉRO 04-98, AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NUISANCES CAUSÉES PAR LA POUSSIÈRE ET LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRAVENTIONS ET PÉNALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac adopte le règlement numéro 14-2016 visant la modification du Règlement de nuisances numéro 04-98 afin de préciser les dispositions relatives aux nuisances causées par la poussière et les dispositions relatives aux contraventions et pénalités. Les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement.

***** CORRESPONDANCES

Résolution numéro 306-08-2016

14.1 <u>DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE POUR LA TENUE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU TOUR CYCLISTE PARAMÉDIC QUÉBEC</u>

CONSIDÉRANT la 1^{ière} édition du Tour Paramédic

Québec le dimanche 18 septembre

2016;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes des paramédics

quitteront l'Assemblée nationale du Québec le vendredi 16 septembre 2016 pour terminer leur périple 3 jours plus tard à Ottawa où aura lieu une

cérémonie de clôture;

CONSIDÉRANT QUE cette première activité vise à rendre

hommage aux paramédics militaires

et civils;

CONSIDÉRANT QUE la journée sera sous la supervision de

véhicules d'urgence, du service de police municipale et de la Sûreté du Québec et qu'aucune entrave à la

circulation n'est prévue;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes emprunter que la piste

cyclable La Vagabonde étant donné que cette activité coïncide avec la période de la cueillette des pommes dans les différents vergers de la municipalité et que la circulation sera

dense;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Ève Corriveau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU accorde l'autorisation au droit de passage des cyclistes lors de la 1^{ière} édition du Tour Paramédic Québec le dimanche 18 septembre 2016 et que les cyclistes n'empruntent que la piste cyclable La Vagabonde.

Résolution numéro 307-08-2016

14.2 <u>DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LES JARDINS SOLIDAIRES</u>

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de

l'organisme sans but lucratif Les Jardins Solidaires sise à Saint-Joseph-

du-Lac depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite aider des gens

dans le besoin tout en réduisant le

gaspillage alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE

les objectifs ultimes sont de fournir au Comité d'aide alimentaire des patriotes des fruits et légumes frais, sur une base régulière, de juin à septembre. De permettre à des familles dans le besoin (par le biais du CAAP) d'avoir accès à une alimentation plus riche en fruits et légumes et, par le fait même, plus diversifiée, de réduire le gaspillage alimentaire en milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE

de sensibiliser les habitants des MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel aux besoins existant dans leur région;

CONSIDÉRANT QUE

l'organisme propose un partenariat financier pour les années 2016 et 2017, soit jusqu'à la fin du mandat actuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac accorde une aide financière au montant de 500 \$ annuellement à l'organisme à but non lucratif, Jardins Solidaires, et ce pour les années 2016 et 2017.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-190-00-970.

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes, au nombre de six (6), se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

- Une citoyenne désire savoir si l'amendement, qui introduit une disposition pour la poussière au règlement relatif aux nuisances, vise les activités dans les zones industrielles.
- **R** Le maire lui répond dans l'affirmative.
- Une citoyenne et un citoyen procèdent au dépôt d'une correspondance (stationnement non autorisé d'un autobus scolaire dans un quartier résidentiel) qu'ils ont reçu de la municipalité. Après que le maire en ait pris connaissance, la citoyenne informe le maire de certaines précisions en ce qui concerne l'objet de la lettre.
- R Le maire, après avoir écouté les deux citoyens, les informe qu'il discutera des cas avec les membres du conseil lors de leur plénière qui suit la présente séance. Il confirme aux citoyens qu'ils recevront des nouvelles de la municipalité par le biais d'un des employés municipaux, dès le lendemain.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 308-08-2016 16.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 20 h 23.

MONSIEUR BENOIT PROULX
MAIRE

MONSIEUR STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.